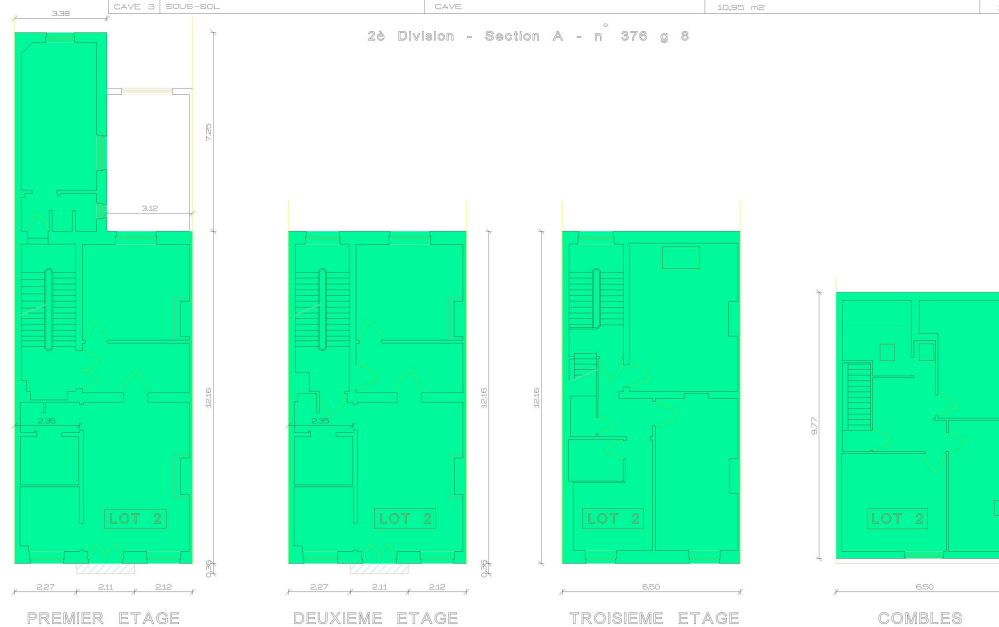




| CALCUL DES MILLIEMES | | | | |
|----------------------|--|---|---|-----------|
| LOT | SITUATION | DESTINATION | SURFACES | MILLIEMES |
| LOT 1 | REZ-DE-CHAUSSEE + SOUS-SOL | COMMERCE + CAVE | 115,05 m ² + 27,09 m ² | 278/1000 |
| LOT 2 | PREMIER ETAGE + ENTRESOL + DEUXIEME ET TROISIEME ETAGE + COMBLES | LOGEMENT + BALCON + ENTRESOL + LOGEMENT + BALCON + LOGEMENT + COMBLES | 78,26 m ² + 0,76 m ² + 25,29 m ² 79,04 m ² + 0,76 m ² + 79,04 m ² + 63,50 m ² | 667/1000 |
| CAVE 1 | SOUS-SOL | CAVE | 26,32 m ² | 23/1000 |
| CAVE 2 | SOUS-SOL | CAVE | 18,11 m ² | 16/1000 |
| CAVE 3 | SOUS-SOL | CAVE | 10,95 m ² | 10/1000 |

2^e Division - Section A - n° 376 g 8



| | |
|---|--|
| Plan levé et dressé par : SPRL BETOP / Baudouin DUFOUR Avenue de Beau Beaulieu, 8 / 33 1160 Bruxelles Tél/Fax : 02/256 65 35 094 0476/253464 | COMMUNE DE SAINT-GILLES AVENUE DE LA PORTE DE HAL, 31 REPARTITION DES LOCAUX CALCUL DES MILLIEMES Date : le 24 mars 2020 |
|---|--|

RAPPORT JUSTIFICATIF

Le 24 mars 2020.

Je soussigné Baudouin DUFOUR, géomètre-expert immobilier, assermenté près le Tribunal de Première Instance de Namur, agissant au nom de la SPRL BETOP, dont les bureaux sont établis à 1160 Bruxelles, avenue de Beau Beaulieu, 8 / 33

Déclare avoir procédé à la détermination des quotités d'un bien situé à 1050 Bruxelles, avenue de la Porte de Hal, 31, en tenant compte des éléments suivants :

- les surfaces des différents lots sont les surfaces privatives calculées en intégrant les murs extérieurs sur toute leur épaisseur, les murs mitoyens sur la moitié de leur épaisseur et les murs vers les communes et vers les autres lots privatives également sur la moitié de leur épaisseur
- pondérations :
 - commerce et logements : 100 %
 - logement 3^e étage : 80 %
 - combles : 40 %
 - caves : 40 %
 - balcon : 10 %

en foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, à Bruxelles, à la date qui dessus.

Baudouin DUFOUR